

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 20 juillet 2018

DELIBERATION N° 2018-44

❖ **Objet : Augmentation de crédit**

- 2313 Op 03 Travaux restauration église + 83750.00 €
- 1321 Subvention DRAC + 46750.00 €
- 1323 Subvention département + 37000.00 €

APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL
Par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **VALIDE** l'augmentation de crédit ci-dessus
-

DELIBERATION N° 2018-45

❖ **Objet : Demande de subvention Département pour 2^{ème} tranche aménagement Bourg (Place de l'Eglise) et Plan de financement.**

- Le maire informe les membres du Conseil que les travaux réalisés au titre de la 2^{ème} tranche aménagement du bourg (place de l'Eglise) peut bénéficier de subvention de la part du Conseil Départemental. Il sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à en faire la demande et propose le plan de financement.

TABLEAU FINANCEMENT PREVISIONNEL			
			HT
TRAVAUX (cout estimatif)			150000,00
TOTAL			150000,00
DETR	25%	37500,00	
DETR supplément zone ZRR	5%	7500,00	
CONSEIL DEPARTEMENTAL (aménagement bourg)	20%	30000,00	
TOTAL SUBVENTION		75000,00	
AUTOFINANCEMENT ET EMPRUNT		75000,00	
TOTAL TRAVAUX			150000,00
TOTAL FINANCEMENT		150000,00	

- **LA TVA et les subventions seront financées par un crédit relais**

APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL
Par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **AUTORISE** le maire à demander au Conseil Départemental de la Dordogne l'aide pour les travaux éligibles.
 - **VALIDE** le plan de financement ci-dessus.
-

DELIBERATION N° 2018-46

❖ **Objet : Retrait commune Le Bugue et Saint Chamassy du SIPEP Vézère Dordogne**

- Le Maire informe les membres du Conseil que suite au transfert de compétence eau au SMDE24 des communes du **Bugue** et de Saint Chamassy.
- Le comité syndical du SIPEP Vézère Dordogne à accepter ce retrait dans sa réunion du 5 juillet 2018.
- Il convient donc de se prononcer sur cette décision.

APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL
Par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **ACCEPTE** le retrait des communes de Le Bugue et de Saint Chamassy du SIPEP Vézère Dordogne
-

DELIBERATION N° 2018-47

❖ **Objet : Subvention comité des fêtes de Campagne**

- Le maire informe que la subvention de 2017 de 2000 € au Comité des Fêtes de Campagne n'a pas été versée en 2017. Il propose de la reporter sur 2018 et de la payer en 2018.
- Il demande l'accord du Conseil Municipal.

APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL
Par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **AUTORISE** de verser en 2018 la subvention du Comité des Fêtes de Campagne inscrite au budget 2017 et non versée en 2017.
-

DELIBERATION N° 2018-48

❖ **Objet : Rapport annuel SPQS SPANC et rapport activité CCVH.**

- Le maire présente aux membres du Conseil le Rapport annuel SPQS SPANC et rapport activité CCVH. Il rappelle que ceux-ci avaient été transmis par mail à tous les membres du Conseil le 12/07.

APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL
Par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **DONNE** acte de la présentation du Rapport annuel SPQS SPANC et rapport activité CCVH de l'année 2017.
-

DELIBERATION N° 2018-44-1

❖ **Annule et remplace la délibération n° 20180720-44 validée le 24/07/2018**

❖ **Objet : Augmentation de crédit**

○ 2313 Op 03	Travaux restauration église	+ 83 750.00 €
○ 1321 op 03	Subvention DRAC	+ 46 750.00 €
○ 1323 op 03	Subvention département	+ 37 000.00 €

APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL
Par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **VALIDE** l'augmentation de crédit ci-dessus